

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,
est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra **à la Maison Communale, rue Nouvelle Percée, 5 à Remicourt, le jeudi 24 septembre 2026 à 19h30'.**

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 août 2026.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

2. Approbation du Compte (Exercice 2025) de la Fabrique d'église de Pousset.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget (Exercice 2025) de la Fabrique d'église Saint-Lambert de Pousset, sans participation financière communale.

3. Modification budgétaire n°1 du budget 2026 de la Fabrique d'église de Remicourt – Avis du Conseil communal.

Il est proposé au Conseil communal de rendre son avis sur la MB n°1 du budget 2026 de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Remicourt, ne modifiant pas la subvention communale pour les frais ordinaires du culte mais bien le montant des subsides extraordinaires de la Commune de 0,00 € à +22.000 euros.

4. Approbation du Budget 2027 de la Fabrique d'église de Momalle.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget 2027 de la Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption de Momalle, sans participation financière communale.

5. Décret voirie – Délibération relative à la modification de voirie dans le cadre du dossier en permis d'urbanisme concernant la construction d'une maison d'habitation et portant sur un bien sis rue Momelette à Momalle.

Le conseil communal est amené à autoriser la modification de la voirie communale suivant le plan de délimitation, le schéma général du réseau des voiries ainsi que les documents dressés par Valérie Herckens, Architecte.

Il s'agit plus précisément de la création d'un trottoir à l'avant de la parcelle faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme PU.2026/004 relative à un bien sis à 4350 MOMALLE, Rue Momelette 61K (cad. : Division 5, section B n°270D) et tendant à la construction d'une habitation unifamiliale.

6. Zone de Police pluricommunale – Mandat du Conseil communal au Bourgmestre pour arrêter les Actes financiers de la Zone en Collège de Police.

La loi du 25 mai 2026 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), a entraîné des modifications importantes dans l'organisation et le fonctionnement des organes de la Zone de police.

Au regard de ces nouvelles dispositions, une attention particulière doit être accordée aux dossiers relatifs au budget de la zone de police, à ses modifications budgétaires ainsi qu'aux comptes annuels.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les budgets, modifications budgétaires et comptes annuels d'une zone de police pluricommunale doivent désormais être transmis par le Chef de corps à chacun des bourgmestres membres du collège de police. Après validation par le Collège de police, chaque bourgmestre doit transmettre sans délai le dossier à son conseil communal, accompagné d'un rapport explicatif, afin que celui-ci puisse lui donner mandat d'approuver ou non le projet lors d'une séance du Collège de police.

7. Règlement Redevance fixant les modalités financières relatives à la location des salles communales – Exercices 2027-2031.

Suite à la récupération de la gestion des salles communales situées Place Marcel Hicter et Place du Roi Albert (précédemment gérées par le centre culturel jusqu'au 30/06/2026), il est nécessaire de fixer les tarifs relatifs à l'occupation de ces salles afin de pouvoir percevoir les recettes y afférentes. Il est donc proposé d'adopter le présent règlement redevance.

8. Énergies renouvelables – Prime communale pour l'installation de panneaux photovoltaïques par les particuliers – Adoption du règlement.

Pour les énergies renouvelables, points 8 à 11, retrait de la référence de la prime de la Région Wallonne et prolongation du délai d'introduction de 3 mois à 6 mois.

9. Énergies renouvelables – Prime communale pour l'installation d'un fût à compost par les particuliers – Adoption du règlement.
10. Énergies renouvelables – Prime communale pour l'installation de pompe à chaleur par les particuliers – Adoption du règlement.
11. Énergies renouvelables – Prime communale pour l'installation de poêles et inserts (cassette) à bois ou poêles à granules de bois (pellets) ou céréales par les particuliers – Adoption du règlement.
12. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'ASBL POUSSET-LOISIRS.
Pour les points 12, à 17, régularisation d'une situation existante.
13. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit du club Cyclo de Momalle.
14. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit du Comité des Fêtes de Remicourt-Lamine.
15. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit du Club de Billard BC Momallois.

16. Communications.

HUIS-CLOS :

17. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'organisation de cours de gymnastique.
18. Patrimoine communal : Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'organisation de cours d'informatique.
19. Enseignement communal – Ratifications de désignations.
20. Enseignement communal – Ratification d'un congé exceptionnel.
21. Enseignement communal – Ratification d'assistantes maternelles.
22. Enseignement communal – Ratifications de mise en disponibilité, par défaut d'emploi.
23. Enseignement communal – Ratification de mise en disponibilité pour cause de maladie.

Le 14 septembre 2026.

PAR LE COLLÈGE :

La Directrice générale, f.f.



Ayla SARI.



Le Bourgmestre,



Luc LHOEST.